



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 8 novembre 2023

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

**Préavis 18-2023 Maison Pulliérane - Amélioration de la sécurité
contre l'incendie et déplacement du Data Center**

Crédit demandé CHF 2'490'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 18-2023 du 20 septembre 2023,
vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,
vu le rapport de la Commission des finances,
vu l'amendement de M. Léo Ferrari,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'380'900.00 TTC, destiné à financer les travaux d'amélioration de la sécurité contre l'incendie, le remplacement des installations scéniques (Grande Salle et Foyer) et la sécurisation des accès de la Maison Pulliérane, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 30 ans au maximum pour les travaux de construction destinés à l'amélioration de la sécurité contre l'incendie de la Maison Pulliérane ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum pour la sécurisation des accès, le remplacement des installations scéniques (Grande Salle et Foyer) de la Maison Pulliérane.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Olivier BURNET



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 8 novembre 2023